



Remboursement produit acheté par internet

Par **siruisblack**, le **01/09/2010 à 21:51**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté par un site sur internet un micro onde. J'ai reçu ce micro onde le 9 juin, je l'essaye mais il ne fonctionne pas. Je décide d'appeler le service après vente. Là, je tombe sur quelqu'un qui ne parle pas bien français.rrnrnLe service me répond qu'il faut que je leur renvoie le produit pour qu'il soit réparé. Je leur demande si vu qu'il a moins de sept jours il n'est pas possible d'être remboursé. Le service me dit que non il ne rembourse pas sauf si le produit est irrécupérable, mais vu que cela fait moins de sept jours ils me rembourseront les frais d'envoi. Une fois envoyé j'aurais des nouvelles au plus tard dans 3 semaines.rrnrnJe le renvoie le 12 juin en recommandé. J'attends et à la fin des trois semaines vers fin juin, je reçois un mail me disant que le micro onde peut être réparé et il va donc être envoyé au service de réparation. J'aurais des nouvelles d'eux au plus tard dans quatre semaines. rrrnrnEn fin juillet, j'ai des nouvelles du service réparation qui me dit que le micro onde est réparé et qu'il me le renvoie. Je le reçois le 24 juillet, il marche bien, mais quand j'ai voulu faire marcher la fonction four, il a fait une énorme étincelle avec un gros bruit sourd et puis plus rien. rrrnrnLe 29 juillet, j'ai envoyé un recommandé pour demander le remboursement de ce produit, car entre temps je me suis rendu compte que normalement si on a un problème dans les sept jours le produit doit être soit remboursé soit remplacé. Le problème est que le site me répond que j'aurais dû demander le remboursement dans les sept jours et non le renvoyer pour réparation, sauf que c'est leur service qui m'a dit que le remboursement n'était pas possible. Je n'aurais jamais accepté d'attendre 2 mois une réparation si il était possible de me l'échanger ou de le rembourser.rrnrnJ'aurais donc voulu savoir ce que je peux faire, est il possible d'être remboursé? rrrnrnMerci